



AR Prefecture

016-200054047-20231106-2023\_11\_06\_05-DE

Reçu le 08/11/2023

Publié le 08/11/2023

~~Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :~~

- **ADOpte** le budget du lotissement les Peupliers de l'exercice 2023 de la Ville de Confolens, par chapitre en section fonctionnement et par opération en section d'investissement ;
- **DONNE** au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 7 novembre 2023

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

